

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 02 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.
 - Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
 - Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
 - Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus sont gardés propres et en bon état.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2021

Date

original signé par
Katy Benoît

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2021

Date